

## COMMUNIQUE BOURSIER DE NR21

La société NR21 cotée sur l'Euronext informe :

Par jugement rendu par la 8<sup>ème</sup> Chambre, le Tribunal de Commerce de NANTERRE, a ordonné, LE 4 octobre 2018, sur le fondement de l'article L.642 – 1 du code de commerce, la cession à la SARL HOCHÉ PARTNER à travers sa filiale 2JDL Partner, des actifs de la société LTJ DIFFUSION, notre unique filiale.

Ce jugement faisait suite à un jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE rendu le 8 août 2018, qui prononçait la résolution du plan de redressement de la société et l'ouverture d'une procédure judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 30 septembre 2018, délai prorogé au 7 octobre 2018 (en attente de la délibération fixée au 4 octobre 2018), aux fins de céder le fonds de commerce de notre filiale, la société LTJ DIFFUSION.

